

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DECEMBRE 2011

Le lundi 5 décembre deux mille onze à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel en session ordinaire sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : M. Rémy LUCAS absent.

Le compte-rendu du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations, il est validé comme tel par le conseil municipal.

M. Laurent BAUDIQUEY a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

Transformation du POS en PLU :

Lors de la consultation lancée pour le marché concernant la révision du POS de la commune en PLU, quatre offres ont été reçues : l'Atelier du Triangle, Verdi, CDHU et AD HOC

Ces offres ont été classées selon des critères définis par l'AUDAB qui a accompagné la commune dans ce projet.

Le cabinet offrant les meilleures conditions est l'Atelier du Triangle qui est le mieux noté. Les critères de choix ont été les suivants : la meilleure adéquation de l'offre par rapport au projet de base, le respect du délai imparti, le fait de confier le dossier à un ingénieur urbaniste expérimenté.

La commission PLU va devoir fournir un travail conséquent qui va durer deux ans incluant une vingtaine de réunions importantes. Le Maire invite les membres de la commission PLU ainsi que l'ensemble des conseillers intéressés à participer aux diverses réunions. Le délai pour finaliser ce dossier est de 25 mois avec échéance en 2014.

Le Maire donne lecture de la délibération correspondante :

Le Maire rappelle la délibération du 3 octobre 2011 par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS en PLU.

Il expose qu'une consultation a été lancée afin de retenir le cabinet qui aura à charge de réaliser ce projet.

Le Maire présente le résultat de la consultation ainsi que l'analyse des offres réalisée par l'AUDAB. Il rappelle que le règlement de consultation précise que cette mission devra être réalisée dans les 25 mois suivant la signature du marché.

Le Maire propose de retenir l'offre du cabinet Atelier du triangle pour un montant de :

- Tranche ferme : élaboration du PLU : 29 825.25 €TTC
- Tranche conditionnelle 1 : étude de faisabilité : 6 279.00 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : évaluation environnementale : 7 131.15 € TTC

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer les pièces correspondantes du marché et s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet.

Association foncière de Boussières : incorporation des biens ainsi que l'actif et le passif dans les biens de la commune :

En avril, la préfecture a demandé aux associations foncières de se doter de statuts. Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rôle de l'association foncière de Boussières. Cette dernière regroupait les propriétaires et la commune de terrains attenants à des chemins entretenus en commun. Cette association existait donc pour l'entretien des chemins (fossé, curage, empierrage) depuis le remembrement de 1963. Le métrage linéaire des chemins à gérer étant faible, le bureau a proposé la dissolution de l'association.

Lors de la dernière réunion du bureau de l'association foncière, les membres ont voté la dissolution de l'association et ont proposé d'intégrer le passif et l'actif au sein de la commune.

Le Maire donne lecture de la délibération correspondante.

Le Premier Adjoint, Isabelle VEYRY, expose que l'Association Foncière de Boussières a été dissoute par délibération en date du 5/11/2011.

Comme le prévoit la procédure administrative, la commune doit délibérer sur l'incorporation des biens ainsi que l'actif et le passif de l'association foncière dans les biens de la commune. Il présente les biens de l'Association Foncière ainsi que son passif et son actif. Le Premier Adjoint propose d'intégrer les biens ainsi que l'actif et le passif dans les biens de la commune. L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour, (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote)** accepte la proposition faite et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'acte de cession qui sera publié aux hypothèques. Cet acte sera contracté auprès de maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey. Les frais liés à cette affaire seront à la charge de la commune.

BP assainissement : emprunt pour le financement des travaux « transport des eaux usées de Boussières au SIAG :

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal de janvier 2012.

Marché de travaux « chemin de Nela mise en séparatif de l'eau pluviale et renforcement d'une conduite d'eau potable » : avenant.

Le Maire expose que le marché de travaux du chemin de Nela concernant la mise en séparatif de l'eau pluviale et le renforcement d'une conduite d'eau pluviale d'eau potable touche à sa fin. Il indique que ce marché de travaux a rencontré des modifications qui ont entraîné des travaux supplémentaires et complémentaires.

JUSTIFICATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

1. Mise en conformité de conduite

Un tronçon de conduite d'alimentation en eau potable est changé hors de l'emprise des travaux pour être en conformité avec la nouvelle conduite et éviter les chutes de pression dans celle-ci. Toutes les pièces de liaison sont également changées : sous total 3 700,00 € HT.

2. Réfection d'ouvrages existants

Divers travaux de maçonnerie et de réhabilitation ont été entrepris pour palier à la vétusté d'ouvrages existants : sous total 2 200,00 € HT.

3. Travaux complémentaires

Trois gaines TPC ont été posées par anticipation dans la tranchée d'assainissement en attente de futurs réseaux. Des bordures de trottoir déstabilisées par les travaux sont remises en place et un enduit gravillonné bicouche est mis : sous total 5 500 € HT.

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 13 634,40 € TTC soit + 11,76 % du marché total. Le montant du marché avec l'avenant n°1 est de 129 586,60 € TTC.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**, et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Tarifs de la bibliothèque pour l'année 2012

Le Maire propose de reconduire pour l'année 2012 les tarifs 2011 des cotisations des familles pour la Bibliothèque, à savoir :

- participation financière pour les familles des communes associées : 12 €/an
- participation financière pour les familles des communes non associées: 24 €/an

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Budget général : transfert de crédits à l'article 2031 du BP 2011

Le Maire expose qu'afin de régler des factures il convient de transférer 500 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) dont les crédits passeront de 14 000,57 € à 13 500,57 € à l'article 2033 (frais d'insertion) dont les crédits passeront de 0 € à 500 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**

BP AEP : transferts de crédits

Le Maire expose que suite à une observation du trésorier, il s'avère qu'il manque 122 € de crédits budgétaire à l'article 6811 chapitre d'ordre 042 du BP 2011 AEP. Il convient donc de régulariser la situation comme suit :

- Section d'exploitation : transfert de 122 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 5 000 € à 4 878 € à l'article 6811/042 (dotation aux amortissements) dont les crédits passeront de 24 150 € à 24 272 €.
- Section d'investissement : transfert de crédits de l'article 16411 (emprunt d'équilibre) dont les crédits passeront de 80 000 € à 79 878 € à l'article 28156/040 (amortissement des biens) dont les crédits passeront de 24 150 € à 24 272 €.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Budgets primitifs 2012 : prévisions budgétaires

Le Maire rappelle aux responsables des diverses commissions qu'il est nécessaire de demander des devis pour préparer le BP 2012

Le débat d'orientation budgétaire devrait avoir lieu en février 2012.

Questions diverses :

Transfert des pouvoirs de police spéciale :

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a modifié les conditions d'exercice des pouvoirs de police.

En effet, l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais le transfert automatique des pouvoirs du maire au président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) parmi lesquels la gestion des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage qui appartiennent au domaine des compétences communautaires. Ce transfert automatique sera effectif au 1^{er} décembre 2011.

Repas des anciens :

Madame Isabelle VEYRY, Premier Adjoint, donne les cartons d'invitation pour le repas des anciens aux conseillers municipaux pour distribution par secteur. Le repas des anciens se déroulera à la Maison des Loups le dimanche 8 janvier 2012.

Rappel des autres dates : vœux du maire Lundi 9 janvier 2012 à 19h la MDL

Premier Conseil Municipal 2012: Mardi 10 janvier 2012 à 20h

Raccordement de la Station d'Épuration de Boussières au SIAG de Grandfontaine :

Le Maire a rencontré une quinzaine de jours le président du SIAG, les responsables de l'agence de l'eau et des techniciens du SIAG.

L'agence de l'eau ne classe pas la commune de Boussières, ni celle de Torpes, ni le SIAG dans les communes prioritaires pour ces travaux de raccordement alors que la commune dispose d'équipements qui sont obsolètes et en fin de vie, la station d'épuration actuelle datant des années 1970. Le Maire souhaite faire un courrier aux instances politiques de l'agence de l'eau pour les relancer sur ce sujet.

Des réunions sont programmées pour la mi-janvier avec les entreprises chargées du marché de raccordement. Le Maire souhaite connaître le montant exact de la subvention octroyée par le conseil général et l'agence de l'eau avant de lancer les ordres de service aux entreprises.

Transformation de la caserne en salle de restauration scolaire :

Le Maire et les élus en charge du dossier ont rencontré Madame Sandrine TISSOT, l'architecte choisie pour la réalisation du bâtiment.

Le projet étant situé dans le périmètre de protection des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France demande la réalisation d'un toit à 2 pans et non un toit terrasse comme il avait été initialement proposé.

Commission énergie :

Une étude très intéressante mandatée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et réalisée par le cabinet Gest Energie sur la consommation d'énergie des bâtiments communaux (école maternelle, école primaire, mairie, maison des loups) a permis de recenser une cinquantaine de préconisations pour faire des économies d'énergie et d'envisager des solutions concrètes pour réaliser ces économies. M. Rémy MICHON responsable de la commission énergie est chargé de faire des propositions au conseil municipal sur les études faites et de prioriser les actions selon la durée d'amortissement.

Chemin pédestre :

Une réunion a eu lieu avec des représentants de la CAGB et de l'agence foncière concernant les sentiers pédestres. Ces derniers ont présenté les plans des différents sentiers de randonnée de la commune. Leur mission consiste à élaborer la signalétique des chemins piétonniers de randonnée et leur fléchage.

Ils ont présenté un document qui s'appelle la charte paysagère : un certain nombre de commune de la communauté d'agglomération ont déjà adhéré à cette charte paysagère. L'idée globale de cette charte est de sauvegarder les paysages (la faune et la flore). La commune décide d'adhérer à cette charte paysagère.

Conseil d'école du 8/11/2011 :

Une nouvelle institutrice a été nommée dans la classe des CM2.

Des nouveaux postes informatiques ont été demandés pour équiper en priorité la classe de CM2. C'est le service informatique de la ville de Besançon qui, dans le cadre du projet ordi-classes fournit des ordinateurs à des prix très compétitifs montés au C.H.A.T. de Besançon et qui s'occupe de leur installation dans l'école.

Mme Isabelle CHATAIGNER fait remarquer que la classe des CM2 aurait besoin d'une réfection de peinture. La dernière rénovation du bâtiment date de 1993/1994.

Le Maire propose de demander des devis pour réaliser ces travaux de peinture.

Ecurie SAGE :

Les toitures sont hors service. Le bâtiment présente des problèmes d'étanchéité mais il n'y a pas de danger imminent dans l'immédiat. Une réparation de préservation va être effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.